



Investir dans les populations rurales

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**  
**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI "PAIFAR-B"**

**DON FIDA N° 2000001940**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SOCIETES DE CONSEIL**  
**N° PAIFAR-B/04/AMI/2023**

**POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE D'ELABORER LES**  
**TEXTES D'APPLICATION DU CREDIT BAIL ET LES CADRES REGLEMENTAIRES DU FONDS**  
**DE REFINANCEMENT ET /OU DE GARANTIE DANS LES ACTIVITES DE MICROFINANCE**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un Don **2000001940** pour financer le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B) et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements prévus au titre des prestations des services de consultant pour le recrutement d'un cabinet de consultants **chargé d'élaborer les textes d'application du crédit-bail et les cadres réglementaires du fonds de refinancement et /ou de garantie dans les activités de microfinance.**
2. Dans le souci de constituer une base de données des cabinets de consultants prestataires de services qui pourront être consultés au temps opportun pour réaliser cette prestation, le PAIFAR-B invite les cabinets de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessous. Les prestataires intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations : (i) Description du cabinet, (ii) les qualifications générales et expérience du Cabinet, (iii) l'expérience du Cabinet dans la réalisation de missions similaires à l'objet de l'étude, (iv) le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale, (v) les Consultants à recruter dans le cadre de la réalisation des prestations pour le présent marché, et (vi) le Quitus fiscal.
3. Les services à fournir sont détaillés dans les termes de références.
4. La procédure de passation des marchés applicable sera conforme à la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi ainsi que les règles régissant les marchés publics du FIDA, en matière de services de conseil.
5. Sont admis à concourir toute société de conseil œuvrant au Burundi ayant une expérience requise dans le domaine de la mission.
6. Les manifestations d'intérêt seront soumises électroniquement sous un seul fichier PDF à l'adresse suivante : [ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com) en réservant une copie à [sikusua@yahoo.fr](mailto:sikusua@yahoo.fr)
7. Le dossier complet d'appel à manifestation d'intérêt y compris les termes de références peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.
8. Le dossier de manifestation d'intérêt sera remis au plus tard le **21/09/2023** à 10 heures locales à l'adresse électronique ci-haut indiquée.

**Adresse du client :**

**Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)**

À l'attention de : **Callixte MASABO, Coordonnateur du PAIFAR-B**

Adresse : **Bujumbura, Commune MUHA, Avenue du large n°30, Immeuble abritant les projets FIDA au Burundi**

BP : **6457 Bujumbura**

Téléphone : **+257 22 27 59 00**

Courriel : [ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com)

16